BURKINA FASO **IV^{E} REPUBLIQUE**

-------- **---------**

La Patrie ou la Mort, nous Vaincrons **TROISIEME LEGISLATURE DE TRANSITION**

Session permanente

ASSEMBLEE LEGISLATIVE DU PEUPLE

COMMISSION DU GENRE, DE LA SANTE, DE L'ACTION SOCIALE ET HUMANITAIRE (CGSASH)

RAPPORT POUR AVIS

DOSSIER N°037 : PROJET DE LOI RELATIF AUX LIBERTES RELIGIEUSES

Présenté au nom de la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) par le député **Drissa KY**, rapporteur.

Juin 2026

L'an deux mil vingt-six et le mardi 16 juin de 13 heures 44 minutes à 15 heures 45 minutes, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire (CGSASH) s'est réunie en séance de travail, sous la présidence de la camarade députée Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA, Présidente de ladite Commission, à l'effet de donner son avis sur le projet de loi relatif aux libertés religieuses.

Auparavant, la CGSASH, saisie pour avis, a désigné le camarade député Drissa KY comme rapporteur, pour participer aux différentes séances de travail de la Commission des affaires générales, institutionnelles et des droits humains (CAGIDH), saisie au fond. Ces travaux se sont déroulés, sous la présidence de la camarade députée Linda Gwladys OUEDRAOGO/KANDOLO, Présidente de ladite Commission, comme suit :

- le jeudi 11 juin 2026, audition des acteurs,
- le samedi 13 juin 2026, audition du Gouvernement,
- le lundi 15 juin 2026, adoption du rapport.

Outre la CGSASH, les commissions générales, saisies pour avis, étaient représentées ainsi qu'il suit :

- la Commission des affaires étrangères, de la défense et de la sécurité (CAEDS), par le camarade député Moussa SANGARE ;
- la Commission du développement durable (CDD), par le camarade député Aboubacar KABRE ;
- la Commission des finances et du budget (COMFIB), par la camarade députée Lougoulawendin Clémence OUEDRAOGO.

En prélude à l'audition du Gouvernement, la CGSASH a tenu, le mardi 5 mai 2026 de 09 heures 36 minutes à 15 heures 36 minutes, une séance d'appropriation du contenu dudit projet de loi.

L’ordre du jour ci-dessous a été adopté par les commissaires :

- compte-rendu des travaux de la CAGIDH,
- appréciation et avis de la CGSASH.

I. COMPTE-RENDU DES TRAVAUX DE LA CAGIDH

Le rapporteur a présenté le compte-rendu en deux points :

- audition du Gouvernement,
- débat général.

I.1. Audition du Gouvernement

Le Gouvernement était représenté par le camarade Emile ZERBO, Ministre d’Etat, Ministre de l’Administration territoriale et de la mobilité. Il était assisté de ses collaborateurs et de représentants du Ministère de la Justice.

L’exposé des motifs présenté par le camarade Ministre a porté sur les points suivants :

- contexte et justification,
- processus d’élaboration,
- présentation du projet de loi.

Ces différents points sont intégralement développés dans le rapport de la CAGIDH.

I.2. Débat général

Suite à l’exposé du camarade Ministre d’Etat, Ministre de l’Administration territoriale et de la mobilité, les commissaires ont exprimé des préoccupations auxquelles des éléments de réponse ont été apportés. Ces préoccupations ont essentiellement porté sur :

- les religions ou les pratiques religieuses officiellement reconnues au Burkina Faso ;
- l'existence éventuelle d'un inventaire des édifices religieux et des lieux de culte au Burkina Faso ;
- la différence entre un édifice religieux et un lieu de culte et les aménagements dans les services publics pour les prières ;
- la destruction et la profanation des édifices religieux, des lieux de culte, des objets cultuels ou religieux ;
- la notion de l'« *exploitation des mineurs et autres personnes vulnérables à des fins religieuses* » mentionnée à l'article 12 du projet de loi ;
- l'Administration compétente pour autoriser préalablement la tenue d'une prédication ou de toute autre activité religieuse impliquant un orateur ou un ministre du culte résidant à l'étranger ;
- la séance de prière dont fait allusion le Gouvernement à l'article 15 du projet de loi et l'effectif de 10 personnes pour qualifier la prédication de masse ;
- les débordements temporaires lors de l'exercice ponctuel du culte par des fidèles dans le domaine public ;
- la prise en compte des besoins des lieux de cultes dans les plans d'aménagement ou de lotissement, au regard de la multiplicité des confessions religieuses ;
- l'accompagnement du Gouvernement des communautés religieuses qui seront affectées du fait de la conformité à la règlementation en matière d'urbanisation ;
- le statut des « *medersas* » et des « *foyers coraniques* » par rapport à l'article 64 du projet de loi ;

- la stratégie de communication à mettre en place en vue d'une application optimale et efficace de la loi au regard de la sensibilité du domaine régi par le projet de loi ;
- l'inspiration d'autres modèles de lois sur les libertés religieuses par notre pays ;
- la réalisation éventuelle d'études sociologiques et démographiques avant l'élaboration du projet de loi ;
- la notion du contenu de l'article 53 relatif aux enseignements religieux qui peuvent être dispensés dans les établissements privés laïcs d'enseignement ;
- la restriction de la dérogation quant à l'érection d'édifices religieux au sein des services publics au regard de la spécificité de certains services publics comme les campus, les cités universitaires et les écoles ou centres de formation professionnelles disposant d'internats ;
- les services de l'Etat chargés du contrôle des prédications ;
- les mesures prises par le Gouvernement pour amener toutes les confessions religieuses à s'affilier aux faitières.

II- APPRECIATION ET AVIS DE LA COMMISSION

Après examen du projet de loi et analyse du compte-rendu du camarade député rapporteur, la CGSASH salue l'initiative du projet de loi ainsi que la pertinence de son contenu. En effet, le projet de loi, en se fondant sur la problématique de la cohésion sociale et du vivre-ensemble, se présente comme le repère du citoyen dans sa pratique religieuse.

Par la régulation qu'il instaure, il inculque aux citoyens des habitudes et attitudes favorables à la cohabitation pacifique avec les adeptes des autres religions, valorisant ainsi le rôle social de la religion.

Ainsi, cela permet d'éviter certaines dérives religieuses telles que le sectarisme, le radicalisme, l'extrémisme violent et les discours haineux qui sont facteurs de conflits entre les différentes communautés.

Au-delà de la cohésion sociale et du vivre ensemble, le projet de loi vise à améliorer les pratiques religieuses afin de permettre aux citoyens d'en tirer le meilleur profit et à interdire celles qui tendent à l'exploitation des couches vulnérables que sont les enfants et les personnes handicapées. Cette disposition est la bienvenue dans le projet de loi car une pratique religieuse, pour être digne de foi, se fait dans la crainte de Dieu et non par l'exploitation des plus faibles.

Enfin, l'Etat, tout en réaffirmant sa laïcité, demeure le garant de la mise en œuvre de toutes ces dispositions et organise les conditions de son intervention dans la sphère religieuse et inversement celles des religions dans la sphère publique.

Au regard de ce qui précède et des dispositions toutes aussi pertinentes les unes que les autres, la Commission du genre, de la santé, de l'action sociale et humanitaire émet un avis favorable pour l'adoption du projet de loi.

Toutefois, la Commission recommande au Gouvernement compte tenu du caractère sensible du domaine religieux, de procéder à une sensibilisation de la population et d'appliquer avec rigueur la loi une fois adoptée.

Ouagadougou, le 16 juin 2026

La Présidente

Marie Angèle TIENDREBEOGO/KALENZAGA

Le Rapporteur

Drissa KY

SEANCE D'APPROPRIATION DU PROJET DE LOI : 05 /05/ 2026

Liste des Députés présents

N°	NOM ET PRENOMS	FONCTION
1.	**TIENDREBEOGO/KALENZAGA Marie Angèle**	**Présidente**
2.	**KY Drissa**	**1er Secrétaire**
3.	**BAILOU Bénédicte Assita Françoise Romaine**	**2e Secrétaire**
4.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
5.	TRAORE ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre
6.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre

Député absent excusé

N°	Nom et Prénom (s)	Qualité	Justification
1.	**SOME Yiompouén Aimé**	**Vice-président**	Mission APP.ACP-UE

Député absent

N°	Nom et Prénom (s)	Qualité
1.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre

Liste du personnel administratif présent

N°	Nom et Prénom(s)	Qualité
1.	KONE/KABORE Guiédou Aïda	Conseillère technique
2.	ZERBO Jean Gabriel	Conseiller
3.	DIRA Yacouba	Administrateur des services législatifs
4.	KYERE/YAOGO Pascaline Delwendé	Administrateur des services législatifs
5.	KONCOBO Constantine	Administrateur civil
6.	HIEN/ WEDRAOGO Prisca	Administrateur des services législatifs
7.	BATIONO Larissa	Secrétaire de direction
8.	YELKOUNI Isabelle	Stagiaire
9.	OUEDRAOGO Nestor	Agent de liaison

SEANCE D'ADOPTION DU RAPPORT : 16/06/2026

Liste des députés présents

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	**TIENDREBEOGO/ KALENZAGA Marie Angèle**	**Présidente**
2.	**SOME Yiompouén Aimé**	**Vice-président**
3.	**KY Drissa**	**1er Secrétaire**
4.	**BAILOU Assita Bénédicte Françoise Romaine**	**2e Secrétaire**
5.	GUIGUIMDE Wendpouiré Patrice Laurent	Membre
6.	BAMOUNI/KANSONO Esther	Membre
7.	TRAORE/ILBOUDO Anne Marie Joseph	Membre

Député absent excusé

N°	Nom et Prénom (s)	Qualité	Justification
1.	OUEDRAOGO Youssouf	Membre	Mission au Maroc

Liste du personnel administratif présent

N°	Nom et Prénoms	Qualité
1.	KYERE/YAOGO Pascaline Delwendé	Administrateur des services législatifs
2.	DIRA Yacouba	Administrateur des services législatifs
3.	KONCOBO Constantine	Administrateur civil
4.	HIEN/ WEDRAOGO Prisca	Administrateur des services législatifs
5.	BATIONO Bessoétiéné Larissa	Secrétaire de Direction
6.	OUEDRAOGO. T. Nestor	Agent de liaison

Liste du personnel administratif absents excusés

N°	Nom et Prénoms	Qualité	Justification
1.	KONE /KABORE Guiédou Aïda	Conseillère technique	Mission à Ziniaré
2.	ZERBO Jean Gabriel	Conseiller	Mission à Ziniaré